



## AIDE A L'ACHAT ET A L'INSTALLATION D'UN RÉCUPÉRATEUR NEUF D'EAU PLUVIALE CONVENTION

Entre :

Commune d'Essômes-sur-Marne  
1 rue de l'Abbaye  
02400 – ESSOMES-SUR-MARNE  
Courriel : mairie@mairie-essomes.com

Et :

Mme M.                      NOM:                      Prénom:  
Adresse :  
Hameau:                      Code Postal: 02400                      Ville: Essômes-sur-Marne  
Téléphone :                      Courriel :

-----oOo-----

### Nature de l'aide

Afin de favoriser le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie, la Commune d'Essômes-sur-Marne met en place une aide financière pour l'achat d'un récupérateur neuf d'eau de pluie.

atteinte en cours d'année, le remboursement se fera sur le budget de l'année suivante.

### Référence

La délibération du 29 mars 2022 n°                      qui approuve le présent règlement.

### Procédure

Afin d'effectuer la demande d'aide financière, le bénéficiaire doit approuver la présente convention et la retourner à la Commune d'Essômes-sur-Marne (coordonnées ci-dessus).

### Conditions d'attribution

Les conditions d'éligibilité à remplir par les bénéficiaires pour l'attribution de l'aide financière sont les suivantes :

Cette convention doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Être une personne physique occupant un immeuble situé sur le territoire de la commune d'Essômes-sur-Marne en tant que propriétaire ou usufruitier ;
- Être une personne physique occupant un immeuble situé sur le territoire de la commune d'Essômes-sur-Marne en tant que locataire ou utilisateur à titre gratuit, sous réserve de l'autorisation du propriétaire de l'habitation ;
- Acheter un récupérateur d'eau de pluie neuf (sont exclus : les récupérateurs d'occasion).

- Facture du récupérateur d'eau comprenant la cuve de stockage et les équipements annexes (pièces de raccordement, robinet, socle et couvercle...);
- Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Photo du récupérateur d'eau après installation.

Une seule aide financière sera accordée par foyer (même adresse) pendant la durée du dispositif.

Si l'une des pièces justificatives était manquante, la demande sera considérée comme incomplète, et la Commune d'Essômes-sur-Marne se réservera le droit de réclamer les documents manquants. L'absence de réponse de la part du bénéficiaire, dans un délai de deux mois à réception de la demande de complément, sera considéré comme un abandon de la demande d'aide financière.

### Montant de l'aide financière

Le taux de l'aide financière est fixé à 50 % du montant TTC des dépenses, dans la limite d'une aide de 75 € par foyer.

Après réception et analyse de la demande réputée complète, la Commune d'Essômes-sur-Marne informera le bénéficiaire de l'avis favorable d'attribution de l'aide financière, dès lors que le Conseil Municipal aura délibéré sur cette attribution. Le montant de l'aide sera ensuite versé par le Service de Gestion Comptable sur le compte du bénéficiaire.

L'aide est versée dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits inscrits au budget. En cas de limite

Durant ce délai, la Commune d'Essômes-sur-Marne se réserve le droit de demander au bénéficiaire d'apporter la preuve qu'il est bien en possession du récupérateur d'eau de pluie ayant fait l'objet de l'aide financière.

**Restitution de l'aide financière**

Dans l'hypothèse où le récupérateur d'eau de pluie concerné par l'aide financière viendrait à être revendu, avant l'expiration d'un délai de quatre années suivant la date de signature de la présente convention, le bénéficiaire devra restituer ladite aide financière à la Commune d'Essômes-sur-Marne.

**Entrée en vigueur et durée de la présente convention**

La présente convention est applicable aux achats de récupérateurs neufs d'eau pluviale effectués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et jusqu'au 31 mars 2026.

-----oO§Oo-----

Je, soussigné :

Madame, Monsieur

Demeurant

Déclare avoir pris connaissance des termes de la présente convention.

En outre, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie versée par la Commune d'Essômes-sur-Marne.

A \_\_\_\_\_, le

(lu et approuvé + signature)

---

Le Maire, vues les pièces fournies, en application de la délibération du 29 mars 2022 :

Accorde à Madame, Monsieur

la somme de \_\_\_\_\_ euros ( \_\_\_\_\_ €)  
au titre de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Rejette la demande pour le(s) motif(s) suivant(s) :

A Essômes-sur-Marne, le